

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-GALMIER CONCERNANT L'ORGANISATION DES PREMIERS CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PUMPTRACK

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240002210

Date de mise en ligne : 01 février 2024

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA VILLE DE SAINT-GALMIER CONCERNANT L'ORGANISATION DES PREMIERS CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PUMPTRACK

La politique sportive métropolitaine s'est structurée depuis plusieurs années autour de deux compétences, l'une portant sur la construction et l'exploitation des équipements sportifs d'intérêt métropolitain, l'autre portant sur le soutien à des manifestations sportives d'intérêt national ou international.

Suite à la création en 2022 d'une piste permanente de Pumptrack sur son territoire, la Ville de Saint-Galmier a pu accueillir les premiers championnats de France, organisés en partenariat avec la Fédération Française de Cyclisme.

La compétition se déroulait en deux phases : des phases de qualifications et des phases finales avec des courses en format chrono (les compétiteurs s'affrontent l'un après l'autre) et des courses en format poursuite (les compétiteurs s'affrontent directement sur la piste au même moment).

Les participants étaient des licenciés de la Fédération Française de Cyclisme, principalement du milieu du BMX.

Également était présent à l'événement Thibaut DUPONT, troisième du Championnat du monde UCI élite de Pumptrack 2021.

Ce choix de la Ville de Saint-Galmier est une reconnaissance de notre territoire qui se positionne ainsi, dans cette discipline, dès la première édition des Championnats de France de Pumptrack.

L'événement était à la fois sportif et populaire avec la mise en place d'un « village » rassemblant stands et animations.

Il a ainsi participé au rayonnement et à l'animation de la Métropole.

Au vu de ces éléments, Saint-Etienne Métropole propose l'accompagnement à hauteur de 10 000 € de la Ville de Saint-Galmier pour l'organisation de cet événement.

Une convention de partenariat à cet effet est prévue entre la Métropole et la Ville de Saint-Galmier.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole a bénéficié notamment d'une visibilité forte en apposant notamment le logo institutionnel sur les supports de communication de l'événement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une participation financière de 10 000 € à la Ville de Saint-Galmier pour l'organisation des premiers Championnats de France de Pumptrack ;**
- **approuve la convention de partenariat et tous les documents relatifs à cette participation financière ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget principal en SPORT / 6188 / HTNV.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE